



Préavis et période d'essai

Par **coursforrest**, le **15/02/2012** à **17:14**

Mon employeur veut mettre fin à ma période d'essai, d'après mon contrat après trois mois de présence (ce qui est mon cas), il est tenu de respecter un préavis d'un mois.

Il ne veut pas respecter ce préavis et souhaite que la décision de rupture de période d'essai soit immédiate (ce que je peux comprendre), dans ce cas, doit-il me "payer le préavis" ?

Par **TITI94**, le **15/02/2012** à **21:02**

il doit respecter le délai de prévenance pas de préavis en période d'essai soit un mois après 3 mois de présence auquel cas si il ne veut pas le respecter il vous doit ce mois comme pour le préavis

Par **coursforrest**, le **16/02/2012** à **10:39**

Merci pour l'info.